



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 28917

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les travaux du Conseil français des associations pour le droit de l'enfant (Cofrade) qui veille à l'application de la convention internationale relative aux droits de l'enfant en France. Le rapport 2012 de cette instance, qui regroupe 50 associations membres, met en avant un certain nombre d'insuffisances et préconise la création d'une mission interministérielle enfance afin de réaliser l'état des lieux des droits de l'enfant dans les lois existantes et évaluer, au regard de la CIDE, les résultats des politiques en faveur de l'enfance dans les domaines suivants : famille, santé, éducation, justice, protection et citoyenneté. Il lui demande quelle suite il entend donner à cette demande de création d'une mission interministérielle pour l'enfance.

Texte de la réponse

Le rapport de l'UNICEF publié en juin 2012 a mis en évidence l'enjeu que représente la pauvreté des enfants en France. Notre pays a aujourd'hui besoin d'une stratégie nationale pour l'enfance axée notamment sur l'accueil de la petite enfance, le soutien à la parentalité, la lutte contre les inégalités et l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants. C'est dans cette perspective que le Premier ministre a annoncé lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions de janvier 2013 la création d'une instance spécifique dans le cadre du futur Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP). La ministre déléguée chargée de la famille, a installé, le 3 décembre, la commission « enfance et adolescence » du CGSP, présidée par le sociologue François de Singly. La commission s'attachera à définir les contours d'une stratégie nationale pour l'enfance et l'adolescence et contribuera au décloisonnement des politiques sectorielles. Les premiers jalons de cette approche renouvelée ont déjà été posés par le gouvernement au travers notamment de la mise en place de schémas départementaux pour l'accueil de la petite enfance et le soutien à la parentalité, ainsi que d'une réflexion sur les nouveaux droits des enfants et des adolescents menée dans le cadre de la préparation du futur projet de loi sur la famille.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28917

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5952

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2112